

# Le Plan de développement durable : son encadrement légal

par Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint

Présentation à la journée de travail sur l'intégration des principes de développement durable dans les organisations françaises et québécoises (BNQ)



Québec le 18 octobre 2006

Version 8.10.06



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec 

# Le Plan de développement durable du Québec : c'est ...

- Un projet de société
- Un nouveau cadre de gouvernance de l'Administration publique
- Un engagement gouvernemental

# Le Plan de développement durable du Québec : c'est ...

- Une nouvelle façon de faire et de réaliser le développement
- Penser différemment l'avenir
- En lien avec les grandes orientations gouvernementales

## Le Plan de développement durable du Québec : c'est ...



Un plan qui s'appuie sur des acquis ailleurs  
et au Québec

- Expériences internationales et nationales
- Nombreuses stratégies, politiques, programmes et plans d'action récents fondés sur le développement durable

## Enjeux et défis du Plan de développement durable

1. Assurer la cohérence des actions de l'Administration
2. Améliorer la qualité de vie de la population
3. Prendre en compte les principes du développement durable à tous les niveaux d'intervention de l'Administration
4. Miser sur l'innovation
5. Appuyer les décisions du développement sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions sociale, environnementale et économique des activités de développement et les principes du développement durable

- Cadre législatif :
  - Principes
  - Stratégie gouvernementale
  - Plans d'action
  - Évaluation et reddition de comptes
  
- Implication et participation de la société

Adoptée le 13 avril 2006

## Éléments du contenu :

- ✓ Portée et définition
- ✓ Qui est visé ?
- ✓ Responsabilité des ministères et organismes
- ✓ Principes
- ✓ Stratégie gouvernementale
- ✓ Plan d'action des ministères et organismes
- ✓ Évaluation et reddition de comptes
- ✓ Autres : modification à la Charte des droits et libertés et Fonds vert

# Portée et définition du développement durable

- Nouveau cadre de gouvernance de l'Administration publique
- Nouveau cadre de gestion du développement

- Définition :

« le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs; il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »

## Qui est visé ?

- Les ministères et organismes de l'Administration publique : plus de 150
- Les organismes municipaux, établissements d'enseignements, de santé et de services sociaux
- La société

## Responsabilités des ministères et organismes



- Participer à l'élaboration et à la révision de la Stratégie gouvernementale et des indicateurs
- Préparer et assurer le suivi de leur plan d'action
- Rendre compte annuellement des résultats de leurs actions
- Promouvoir le développement durable dans leurs sphères d'intervention
- Soutenir leurs clientèles externes dans toutes démarches de développement durable

# Responsabilités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs




- Promotion
- Coordination
- Suivi
- Améliorer les connaissances et exercer une veille stratégique
- Agir à titre de conseiller



### La loi prévoit que :

- « La mise en œuvre du développement durable doit se réaliser dans les respects des principes de la Loi »
- « Pour mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte, dans le cadre de ses différents actes, l'ensemble des principes de développement durable défini par la Loi »

## Les 16 principes directeurs



Santé et qualité de vie  
Équité et solidarité sociales  
Protection de l'environnement  
Participation et engagement

Efficacité économique  
Accès au savoir

Subsidiarité  
Partenariat et coopération  
intergouvernementale

Prévention  
Précaution  
Protection du patrimoine  
culturel  
Préservation de la biodiversité  
Respect de la capacité de  
support des écosystèmes  
Production et consommation  
responsables  
Pollueur payeur  
Internalisation des coûts



- Au centre du projet gouvernemental
- Expose la vision retenue, les orientations et les axes d'intervention ainsi que les objectifs que doit poursuivre l'Administration publique

## La Stratégie gouvernementale de développement durable ( suite )



- Mécanisme d'adoption
- Dépôt à l'Assemblée nationale
- Mécanisme de révision



### LES ORIENTATIONS, LES AXES STRATÉGIQUES, LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE :

- En lien avec les missions essentielles de l'État
- En conformité avec les priorités d'actions du gouvernement
- Intègrent les dimensions et les principes de développement durable
- Permettent la mise en œuvre d'actions concrètes dont les résultats seront mesurables

## Les plans d'action des ministères et organismes



- Identification des objectifs poursuivis, des activités ou interventions prévues
- Propositions d'actions existantes, celles à modifier ou de nouvelles actions

## Les mécanismes d'évaluation et de reddition de compte



- Stratégie : mécanismes précis ou moyens retenus pour assurer le suivi des objectifs
- Plan d'action : rapports annuels ou rapports d'activités
- Indicateurs de développement durable : pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable
- Commissaire au développement durable



- Modification à la Charte des droits et libertés de la personne :  
« Droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité »
- Fonds vert

## En conclusion

# Le Plan de développement durable du Québec, c'est un projet de société ...

- Réaliste, rentable et tourné vers l'avenir
- Fondé sur le succès de démarches d'ici et d'ailleurs dans le monde
- Engageant pour l'administration gouvernementale
- Crédible : structure de mise en œuvre et de reddition de compte
- Mobilisateur pour toute la société